



CGT Educ'Action 59/62

Syndicat CGT des personnels de l'Éducation Nationale
Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT)
Bourse du Travail - Boulevard de l'Usine - CS 20111 - 59030 LILLE Cedex

Déclaration de la CGT à la CAPA d'accès au corps des Certifiés sur liste d'aptitude, accès à la Classe Exceptionnelle, congés de formation professionnelle.

Pour cette déclaration liminaire de CAPA, nous ne reviendrons pas sur le bilan de ces mois de confinement, nous l'avons déjà fait lors de la précédente CAPA.

Nous pouvons désormais ajouter à ce bilan, la façon dont la reprise a été décidée. Les écoles ont fermé brutalement le 16 mars sans que personne n'y soit préparé et elles ré-ouvrent avec la même brutalité, sans que personne n'y soit mieux préparé. Le Jeudi on annonce, le lundi 22 juin vous êtes prêts. Nous entendons sonner le clairon et nous revenons, au pas de course, sans aucunes consignes claires, dans l'urgence toujours !

Et les personnels de l'Éducation Nationale répondent à cet appel. Pendant cette crise, ce sont eux qui ont été exemplaires, qui ont su s'adapter, être réactifs et se réinventer pour le travail en distanciel et assurer le présentiel une fois la reprise déclarée. Alors que le ministère se perdait dans une cacophonie permanente d'annonces contradictoires particulièrement déstabilisantes pour les familles et les agents.

C'est pour cela que la campagne de prof-bashing qui a été menée dans les médias par les éditorialistes ou même certains personnels politiques ne passent pas pour les personnels de l'Éducation Nationale. Les chroniques évoquant la situation à l'École présentent, sans modération ni distinction, les enseignants comme des personnels irresponsables sont scandaleuses et même osent le mot : « dégueulasses », comme s'est permis de dire la lauréate du prix du Livre Inter et du prix littéraire du Monde, Emmanuelle Bayamack-Tam, interrogée à ce propos.

Le plus grave est que notre ministre ne nous a pas défendu en faisant jouer un double discours. Dès le 28 mai, le ministre a affirmé que "toutes les familles qui le souhaitent doivent pouvoir scolariser leur enfant au moins une partie de la semaine" alors qu'il savait très bien que c'était impossible du fait du protocole. Sur RTL le 10 juin, quand un journaliste dit que les professeurs reviennent sur la base du volontariat et lui demande s'il compte passer à l'obligation, Jean Michel Blanquer ne dément rien des propos approximatifs mais au contraire dit que "oui ça faisait partie des étapes du déconfinement". Il y aurait eu lieu d'expliquer clairement la situation aux Français, dire pourquoi autant de professeurs restent en distanciel: soit parce qu'ils sont personnes à risques ou vivant avec une personne à risque, soit qu'ils gardent leur enfant ou encore, puisque 70 % des élèves restent chez eux, il faut des personnels qui assurent le distanciel en nombre suffisant. C'est un acte impardonnable. Il fallait faire oublier l'impréparation, Les personnels ont été jetés en pâture à des médias

toujours aussi complaisants envers Monsieur Blanquer.

La CGT Educ'Action s'insurge aussi contre les mesures que le ministre voudrait mettre en place en utilisant cyniquement la crise de la Covid pour accélérer ses funestes projets dans l'Éducation nationale. Nous dénonçons les tentatives de remise en cause de l'École publique et des statuts des personnels. Le ministre ne se contente pas de mépriser les personnels, il veut également :

- transformer les directeurs d'école en supérieur hiérarchique soumis aux IA-DASEN et aux élus locaux

- mettre en place les 2S2C pour permettre aux collectivités territoriales de prendre en charge les élèves sur le temps scolaire.

- continuer la poursuite des suppressions de postes

Quel manque d'ambition pour l'éducation alors que la crise sanitaire a mis en évidence les faiblesses de notre système et la nécessité urgente de repenser notre école.

C'est pourquoi la CGT Educ'Action avec d'autres organisations a appelé hier le mercredi 24 juin à un rassemblement devant le rectorat.

Pour ce qui concerne la CAPA de ce jour : Nous allons d'abord évoquer l'accès au corps des Certifiés. La CGT est favorable à ce que des collègues puissent évoluer dans leur métier et puissent choisir le cadre d'enseignement qui leur convient le mieux : nous sommes bien entendu partisans d'une mobilité choisie mais pas d'une mobilité contrainte.

La suppression de l'accès par liste d'aptitude aux corps des professeurs certifiés par la loi Dussopt représente un recul que nous dénonçons.

Accéder au corps des Certifiés ne permet pas vraiment de gain salarial ou horaire et consiste plutôt à un véritable saut dans l'inconnu : de nouveaux programmes à préparer et une affectation parfois lointaine. Nous considérons que ces collègues n'ont pas demandé le changement de corps à la légère. Nous ne comprendrions donc pas qu'on ne facilite pas leur titularisation. Cette année, 20 demandes ont été formulées : l'essentiel provient de PLP et le nombre de PE faisant la demande par liste d'aptitude a fortement diminué (2 seulement cette année, contre 5 l'année dernière). 2 renouvellements ont été proposés et 2 personnes réintégreront leur corps d'origine.

En ce qui concerne la question de l'avancement à la classe exceptionnelle, nous rappelons la position de la CGT: nous revendiquons une déconnexion totale de la rémunération avec l'évaluation, comme c'est le cas pour certains corps de ce ministère, en particulier celui des personnels de direction. Nous revendiquons une carrière pour tous les titulaires, avec un seul grade de 15 échelons et un avancement uniforme, dont les premiers échelons seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la classe exceptionnelle. Nous doutons de toute façon de la possibilité que tous les agents puissent y parvenir vu la faiblesse des contingents proposés par le ministère, cette année encore. En outre, les conditions d'accès à ce nouveau grade sont particulièrement injustes. Tout d'abord avec cette division en deux viviers et le fait que 80% des promotions sont accordées à ceux qui peuvent candidater au titre du vivier 1, ne laissant qu'une portion congrue au vivier 2, alors que les promouvables au

titre du vivier 2 sont la grande masse des collègues. Comble de l'injustice, les possibilités de promotions non pourvues au titre du vivier 1 ne peuvent être basculées pour promouvoir d'autres collègues au titre du vivier 2.

Nous souhaitons aussi dénoncer la tenue d'une CAPA restreinte pour l'avancement à la classe exceptionnelle. Nous savons bien que ce sont les textes nationaux qui en sont la cause. Cependant, nous estimons que les commissaires paritaires de tous les grades doivent pouvoir siéger pour toutes les questions concernant le corps représenté.

Mais nos protestations sont bien inutiles puisque dès l'année prochaine, cette CAPA ne se réunira plus à cause de la loi Dussopt qui renforce l'autorité de l'administration. C'est la marque de ce gouvernement : renforcer le pouvoir de l'administration plutôt que de promouvoir la démocratie et le dialogue avec les représentants des salariés de ce pays.

Sonia Berramdane et Benoît Maréchal
Elus certifiés de la
CGT Educ'Action 59-62